

"La création d'une union économique et monétaire des «Six» devient de plus en plus vraisemblable" dans L'Écho de la Bourse (25 septembre 1970)

Légende: Le 25 septembre 1970, le quotidien économique belge L'Écho de la Bourse s'interroge sur la création d'une Union économique et monétaire européenne et explique que sa mise en place devient de plus en plus vraisemblable.

Source: L'Echo de la Bourse. 25.09.1970. Bruxelles. "La création d'une union économique et monétaire des «Six» devient de plus en plus vraisemblable".

Archives familiales Pierre Werner, Luxembourg.

Copyright: (c) L'Echo de la Bourse

Le(s) présent(s) article(s) est (sont) reproduit(s) avec l'autorisation de l'Editeur, tous droits réservés. Toute utilisation ultérieure doit faire l'objet d'une autorisation spécifique de la société de gestion Copiepresse info@copiepresse.be

URL:

http://www.cvce.eu/obj/la_creation_d_une_union_economique_et_monetaire_des_six_devient_de_plus_en_plus_vraisemblable_dans_l_echo_de_la_bourse_25_septembre_1970-fr-ao28d0e7-85ca-425b-96ed-28675e8fd64c.html



Date de dernière mise à jour: 05/03/2024

L'ECHO DE LA BOURSE

25 septembre 1970

LA CREATION D'UNE UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE DES

"SIX" DEVIENT DE PLUS EN PLUS VRAISEMBLABLE

La création d'une union économique et monétaire des « Six » devient de plus en plus vraisemblable

De Sydney Campbell, éditorialiste financier de l'Agence Reuter :

Parmi les délégués bien informés qui assistent à la conférence annuelle du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, on est de plus en plus convaincu que les six pays du Marché commun sont fermement décidés à créer leur propre union économique et monétaire.

En commençant, l'an prochain, par un rétrécissement des marges de fluctuations de leurs monnaies respectives, les Six se fixent pour objectif la création, par étapes, d'une unité monétaire commune, pour eux-mêmes et les membres futurs de la Communauté.

Les candidats actuels à l'adhésion sont la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark et la Norvège.

Mardi dernier, le Chancelier britannique de l'Echiquier, M. Anthony Barber, a qualifié cette future intégration monétaire d'entreprise d'une immense portée.

Il s'est engagé à ce que, si la Grande-Bretagne adhère à la Communauté, elle se conforme aux décisions collectives qui y seront prises au sujet des marges de fluctuations des monnaies.

En elle-même, la réduction de moitié de la marge de fluctuation des monnaies à l'intérieur de la C.E.E. — qui passerait des trois pour cent approximatifs actuels à 1,5 p.c. — ne représenterait qu'une simple mesure technique.

Chaque banque centrale s'engagerait simplement à conserver, vis-à-vis des autres monnaies de la Communauté, les mêmes marges de fluctuations que celles déjà pratiquées vis-à-vis du dollar.

Il a toujours été considéré comme paradoxal que, puisque les marges, qui sont de un pour cent dans chaque sens vis-à-vis du dollar (1) sont pratiquement doublées entre deux devises non-dollar quelconques les pays du Marché commun aient entre leurs monnaies des marges plus larges que celles qu'ils pratiquent vis-à-vis du dollar.

Redresser ce paradoxe est précisément la première étape vers un objectif infiniment plus important.

En effet, une unité monétaire commune aux pays européens, notamment en tenant compte de l'inclusion du sterling, pourrait être infiniment plus importante que tout ce qui pourrait arriver au Fonds Monétaire International.

Certains dirigeants de pays non-membres de la C.E.E. — qui aimeraient disposer de plus de temps pour réfléchir à la question — espèrent que la Communauté n'agira pas de manière trop rapide et trop catégorique. Il y a même des personnalités du Marché commun qui admettent que la création intégrale de l'union monétaire projetée demandera un délai plus long que les dix années prévues, et qu'elle rencontrera des obstacles sur son chemin.

Cependant les développements récents suggèrent que tout pourrait aller plus vite.

Au début de l'année, on estimait que la création de l'Union économique et monétaire des « Six » ne pourrait pas être mis en chantier tant qu'une plus large mesure d'harmonisation politique et sociale n'aurait pas été réalisée au sein de la C.E.E.

Mais dernièrement, et après quelques mois supplémentaires d'existence commune avec le dollar, les six pays du Marché commun ont décidé que la création de leur contrepoids monétaire ne devrait pas être indûment retardée.

Sur le même sujet, l'Agence Europe publie la communication suivantes :

Réuni comme prévu en marge de l'Assemblée du Fonds Monétaire International, le « Groupe Werner » chargé de l'étude du plan par étapes devant conduire à l'union économique et monétaire entre les « Six », a terminé jeudi après midi sa réunion. Désormais, les grandes lignes du rapport au Conseil sont prêtes ; les Suppléants du Groupe procèdent à la mise au point rédactionnelle du texte, qui sera soumis au Groupe lui-même le 7 octobre à Luxembourg. Tout laisse prévoir que ce jour-là, le rapport sera adopté, de manière à être transmis avant le 15 octobre au Conseil des Ministres.

Les travaux de la réunion de Copenhague ont porté essentiellement sur l'aspect monétaire de la première étape ; « Europe » rappelle que l'aspect « coordination des politiques budgétaires » avait été déjà pratiquement mis au point auparavant. Le Groupe disposait du rapport des Gouverneurs des Banques Centrales, relatif aux conséquences d'un éventuel rétrécissement des marges de fluctuation entre les monnaies communautaires et aux mécanismes à mettre en œuvre pour le bon fonctionnement du régime autonome de change qui serait ainsi créé dans le Marché commun. M. Ansiaux, Gouverneur de la Banque de Belgique, avait exposé au Groupe les conclusions des Gouverneurs. En se basant sur ces conclusions, le Groupe a défini son attitude, dont les grandes lignes sont les suivantes :

1. La notion de « parallélisme » des actions et des objectifs en matière économique d'une part, monétaire d'autre part, est confirmée.
2. Une réduction des marges de fluctuation des taux de change entre

(1) Le prix d'une monnaie autre que le dollar peut en pratique varier sous la double influence du cours du dollar dans le pays qui émet cette monnaie et du cours de ce même dollar dans le pays qui cote la monnaie.

les monnaies des « Six » serait réalisée dans le courant de la première étape (1971-1973), dans le but de concrétiser l'« individualité monétaire » de la Communauté. Cette réduction pourrait ramener la marge de fluctuation à 0,60 p.c. (tandis que celle applicable au dollar resterait inchangée). Le moment pour réaliser cette réduction ne serait pas déterminé a priori. La procédure suivante serait suivie : à un moment donné, en fonction des circonstances, la réduction des marges serait appliquée d'une manière officieuse, par un accord direct entre les Banques Centrales. Dès qu'on aura enregistré la réaction des marchés et qu'on aura considéré comme satisfaisante l'expérience, il serait procédé à l'adaptation de la décision formelle, en fixant l'ampleur de la réduction et la date d'application.

3. Il sera confirmé que les ministres responsables de l'Economie effectueront périodiquement l'examen de la convergence entre les politiques économiques des Etats membres (sur la base notamment des objectifs de politique économique à moyen terme que le Conseil devrait adopter avant la fin de l'année). Le résultat de cet examen déterminera les décisions ultérieures en matière de rétrécissement des marges de fluctuation ; une convergence effective permettra en effet de décider des nouvelles réductions.

4. Dans la phase finale, le taux de change devront être fixes, et on devra parvenir à une balance des paiements unique. Ceci implique la mise en œuvre d'une série d'actions aboutissant à rendre entièrement solidaires les économies des Etats membres, comme s'il s'agissait de régions d'un seul Etat ; ces actions devront porter notamment sur le développement des zones moins favorisées et sur l'élimination des divergences structurelles excessives (régionales, sociales, économiques). Une action de soutien réciproque entre les Banques Centrales sera une condition et une conséquence de cette nouvelle perspective.

5. La « propension » pour la création — dans la phase définitive — d'un véritable système monétaire fédéral et d'un fonds de réserve européen, serait confirmée.

Le rapport contiendra, donc, des indications assez précises concernant les mesures à prendre dans la première étape, et des orientations de principe concernant les objectifs ultérieurs. La création d'un fonds de stabilisation des changes ne serait pas considérée comme nécessaire dans la première phase, la coopération entre les Banques Centrales pouvant suffire pour assurer le bon fonctionnement du système. Pendant les différentes étapes de la réalisation de l'union économique et monétaire, les rétrécissements des marges de fluctuation ne signifierait pas que les parités seraient définitivement rigides : en cas de déséquilibres fondamentaux, comme extrême possibilité et en respectant les procédures communautaires, des modifications de parités seraient toujours possibles, jusqu'à l'entrée dans la phase finale.

Précisions à propos des opérations de soutien sur les marchés des changes de la C.E.E.

Lorsque les pays membres du Marché commun réduiront les marges de fluctuation de leurs monnaies respectives, l'une par rapport à l'autre, l'an prochain, les opérations de soutien sur les marchés des changes seront effectuées, initialement, en dollars, déclare-t-on de source monétaire à Bruxelles.

C'est seulement à un stade ultérieur du plan de création de l'Union monétaire des six que les banques centrales interviendront au moyen de leurs devises nationales respectives, ajoute-t-on de même source.

Les six Etats membres de la C.E.E. travaillent actuellement à un projet de rétrécissement de la fourchette à l'intérieur de laquelle leurs monnaies respectives peuvent s'élever ou s'abaisser l'une par rapport à l'autre, fourchette qui est présentement de trois p.c. et qu'il convient de ramener entre 1 et 1 1/2 p.c.

Le mécanisme de ce plan, qui devrait entrer en vigueur au début de l'an prochain, a été mis au point par la Commission Monétaire du Marché commun et les représentants des banques centrales des six pays de la Communauté.

Il doit être exposé dans le rapport du « groupe Werner », rapport qui doit être soumis, le mois prochain, à l'attention des ministres des Finances des « six ».

De sources monétaires dans la capitale belge, on souligne que dans la première phase de l'opération les banques centrales agiront de concert, mais de façon limitée.

Aucun fonds de réserves n'existera à partir duquel pourraient être financées des opérations de soutien communes, chaque banque centrale devant tirer sur ses propres réserves pour ses opérations d'intervention.

Outre les accords de swaps existant entre les banques centrales, et outre le fonds de 2.000 millions de dollars créé au début de l'année pour financer l'aide à court terme intracommunautaire, aucun mécanisme de soutien supplémentaire n'a été envisagé permettant d'aider une devise qui serait soumise à des pressions, ajoute-t-on.

Le seul élément de coordination offrant quelque caractère de nouveauté sera la fixation quotidienne d'un taux moyen du dollar, taux qui représentera le milieu de la nouvelle fourchette (entre 1 et 1 1/2 p.c.) à l'intérieur de laquelle les monnaies des six pourront fluctuer l'une par rapport à l'autre, précise-t-on.